



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 14/04/2025

OBJET : Budget primitif 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre d'exprimés : 27

Date convocation : 01/04/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le quatorze avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET,

Absents excusés : Karim MOYENIN OUARDI, Didier RICHERD

Procurations :

Marie-Hélène BERNARD donne pouvoir à Daniel POMERET

Céline BABUS donne pouvoir à Ludivine CHERICI

Ouda MECHAIN donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF

Alexis VERMOREL donne pouvoir à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le projet de budget primitif est présenté à l'assemblée délibérante, équilibré en dépenses et en recettes :

- En fonctionnement : 8 929 214.13€
- En investissement : 8 386 891.72€

Une information est donnée sur les ratios budgétaires du budget 2025

dépenses réelles de fonctionnement/population	828,85	€/hab
recettes réelles de fonctionnement/population	819,59	€/hab
recettes fiscales/population	635,68	€/hab
dotation globale de fonctionnement/population	83,18	€/hab
dépenses d'équipement/population	918,25	€/hab
encours de la dette au 01/01/2025/population	802,90	€/hab

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Daniel POMERET souligne que le budget s'inscrit totalement dans les orientations budgétaires débattues au sein du conseil, il renvoie au rapport établi sur le budget et les documents communiqués dans les délais avec la convocation.

Avec comme support une projection power point, il souligne les points principaux du budget tant en fonctionnement qu'en investissement.

Monsieur le Maire rappelle la bonne santé financière de la commune à ce jour, alors que depuis 2020, la commune a terminé la halle des sports, a réalisé la salle des Colonnes, une nouvelle crèche (Les Petits plongeurs, en partenariat avec la CCBPD), la salle des mariages/salle du conseil municipal, les locaux de la police municipale, les débuts de la vidéo-protection (qui a porté ses fruits dans de nombreux cas).

L'école Cézanne est l'essentiel du projet d'investissement et sera pratiquement financée sur ce mandat. Ce projet est plus qu'une école : il comporte trois classes de plus, inclus une rénovation du périscolaire, des bureaux neufs pour l'IEN... le tout sans utiliser un m² de terrain naturel ou agricole : on reconstruit la ville sur la ville. Il souligne que cela mériterait les félicitations des associations environnementales.

Monsieur Jean-Luc LAFOND souligne qu'il s'agit d'un budget très sérieux sans augmenter les impôts.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

- 1°) **APPROUVE** le budget primitif 2025 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes, d'un montant de 8 929 214.13€ en fonctionnement et 8 386 891.72€ en investissement.
- 2°) **PREND** acte de la présentation des ratios budgétaires de la commune au BP 2025
- 3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND

